



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 juin 2020

L'AMF attire l'attention du public sur des structures pyramidales proposant des formations au trading

Au cours des trois derniers mois, l'Autorité des marchés financiers a reçu près d'une centaine de signalements de particuliers dénonçant les pratiques souvent agressives de sociétés de marketing de réseau (Multi-Level Marketing ou MLM) proposant des formations au trading sur le Forex ou les crypto-actifs, selon un mode de recrutement et de rémunération pyramidal.

La période de confinement due à la crise du COVID-19 a été propice au développement du réseau de ces plateformes, jouant sur un sentiment d'urgence et une opportunité unique à saisir. L'AMF a en effet recueilli le témoignage de parents et proches inquiets de l'implication de leur enfant ou ami dans un système qui consiste à leur vendre un pack de formation au trading sur le marché des changes (Forex) ou sur les crypto-actifs (tels que le bitcoin), pour quelques centaines d'euros, parfois assorti d'un abonnement mensuel, qu'ils devront promouvoir auprès de personnes à recruter.

Déployés sur les messageries et réseaux sociaux, souvent par le biais de vidéos attrayantes, leurs arguments, faisant miroiter des « bons plans », de « l'argent facile » et des « revenus passifs », n'ont pas manqué d'attirer l'attention de nombreux internautes bloqués chez eux, en particulier des étudiants. Parmi les slogans utilisés, « *la richesse c'est maintenant ! Construisez votre business mondial* », « *devenez un trader FX professionnel* », « *confinés rentables* » ou encore « *copier, coller, encaisser* ».

« Ma fille âgée tout juste de 18 ans m'interroge sur une société dénommée XXX (dont le siège serait à Dubaï) ; un de ses amis a délaissé ses études pour se consacrer à du "parrainage" et tente de convaincre nombre de leurs connaissances du caractère lucratif de l'opération » a ainsi confié une mère de famille de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Une amie est harcelée pour rejoindre cette plateforme. On lui promet de "faire fortune sans rien faire" » a témoigné une autre personne auprès des services de l'AMF.

« Ma fille est souvent sollicitée par un ami à elle (qui lui aussi a été sollicité par une autre connaissance) pour adhérer au programme. Ils font du forcing auprès des jeunes » a expliqué un autre parent.

Face à la recrudescence de ces demandes et des sollicitations multiples faites aux particuliers parfois très jeunes, l'AMF recommande la plus grande prudence : on ne devient pas trader en quelques heures, l'argent facile n'existe pas, ces produits sont très risqués. Elle rappelle que compte tenu de la complexité et de la dangerosité de ces produits, des mesures de protection des investisseurs ont été prises au niveau européen et que les acteurs opérant en Europe ont l'obligation d'afficher, sur leur plateforme de trading, le pourcentage de clients perdants pour la souscription de CFD. Celui-ci varie généralement, selon les acteurs, d'environ 70 % à plus de 80 %.

D'une manière plus générale, l'AMF rappelle au public les règles de vigilance avant tout investissement :

- Méfiez-vous des promesses irréalistes de sites de trading garantissant des gains rapides ;
- Ayez conscience qu'on ne devient pas un trader expert en quelques heures de formation en ligne ;
- Evitez le Forex, le marché des devises non régulé, où les risques de perte en capital supérieure à la somme investie sont élevés (si vous n'êtes pas un investisseur expérimenté) ;
- Vérifiez que la société est bien autorisée à proposer des services financiers et ne figure pas sur une des listes noires de l'AMF
[« Comment vérifier les autorisations d'un acteur \(une société, une personne, un produit ?\) »](#)
).

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- 👉 Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés
- 👉 Forex, options binaires : un marché à fuir

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public à l'encontre
d'offres de trading
Forex non autorisées
d'Omega Pro Ltd



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de
l'Observatoire de
l'épargne de l'AMF -
N°48 - Avril 2022



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 mars 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public contre les
activités de plusieurs
acteurs qui proposent
en France des
investissements sur le
Forex et sur des
produits dérivés sur...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02